



FR

CETTE ACTION EST FINANCÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE

ANNEXE 2

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République du Mali pour 2024

Document d'action Éducation et formation professionnelle au Mali

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi qu'au sens de l'article 23 du règlement IVCDCI – Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'action

1. Titre CRIS/OPSYS Acte de base	Éducation et formation professionnelle au Mali Référence opérationnelle OSPYS ACT-61812 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI – Europe dans le monde)
2. Initiative «Équipe Europe»	Oui Team Europe Initiative Jeunesse / Mali
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant: Mali
4. Document de programmation	Programme indicatif pluriannuel pour la République du Mali pour la période 2021-2027 Programmation conjointe européenne (Pce) au Mali 2020-2024
5. Lien avec les objectifs/résultats attendus du (des) PIP concernés	L'action s'inscrit dans les axes 2 et 3 du Programme Indicatif Pluriannuel: Axe prioritaire 2 « Création d'emplois décents favorisant l'économie verte » Axe prioritaire 3 « Réponse aux besoins humains/de base »
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Priorité 2 « Création d'emplois décents favorisant l'économie verte » Priorité 3 « Réponse aux besoins humains/de base » 112 – Education de base, 113 – Education secondaire
7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal: ODD 4: Education de qualité Autres ODD importants et cibles: ODD 5 (5.2, 5.3): Égalité entre les sexes ODD 8 (8.6): Travail décent et croissance économique ODD10 (10.2): Inégalités réduites ODD 13 (13.3): Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique

	ODD16 (16.b): Paix, justice et institutions efficaces ODD 17 (17.6, 17.9, 17.17); Partenariats pour la réalisation des objectifs			
8. a) Codes CAD	11220 – Enseignement primaire – 40% 11250 – Alimentation à l'école – 10% 11330 – Formation professionnelle – 50%			
8. b) Principal canal d'acheminement	Organisations non gouvernementales (ONG) et société civile - 20000			
9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Éducation <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif général @	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion des personnes handicapées @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nutrition @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	11. Marqueurs internes et balises	Objectifs stratégiques	Non ciblé	Objectif important
Transformation numérique @		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
connectivité numérique		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
gouvernance numérique		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
entrepreneuriat numérique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
compétences numériques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
services numériques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

	Connectivité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	connectivité numérique	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>	/
	énergie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	transports	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	santé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	éducation et recherche	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Migration @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	COVID-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET

12. Montants concernés	<p>Ligne budgétaire : (ligne et poste budgétaire): 14.020120</p> <p>Coût total estimé : 40 000 000 EUR</p> <p>Montant total de la contribution du budget de l'UE : 40 000 000 EUR</p> <p>La contribution est d'un montant de 40 000 000 EUR provenant du budget général de l'Union européenne pour l'exercice N+1 sous réserve de la disponibilité de crédits pour les exercices respectifs suivant l'adoption du budget annuel concerné, ou tel que prévu dans le système des douzièmes provisoires.</p> <p>Etats Membres et Institutions participant à la TEI Jeunesse¹ : Allemagne (153 000 000 EUR), Belgique (350 000 EUR), Danemark (25 300 000 EUR), Espagne (11 300 000 EUR), France (30 000 000 EUR), Italie (28 500 000 EUR), Luxembourg (39 200 000 EUR), Pays-Bas (39 700 000 EUR), Suède (155 000 000 EUR), République Tchèque (NC), Suisse (21 200 000 EUR), Banque européenne d'Investissement (NC), Union européenne (125 300 000 EUR)</p> <p>Montant indicatif de la TEI Jeunesse : 619 000 000 EUR (répartis sur plusieurs années)</p>
-------------------------------	---

GESTION ET EXÉCUTION

13. Type de financement	<p>Gestion directe par subventions et marchés publics</p> <p>Gestion indirecte avec entité(s) à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.4.3 et 4.4.1 (fall-back option)</p>
--------------------------------	---

1.2 Résumé de l'action

Au Mali, il est estimé que 66 % de la population a moins de 25 ans et 49 % , moins de 15 ans. Cette jeunesse représente un atout pour le développement du pays et de fait, sa scolarisation, sa formation, son orientation et son accompagnement constituent un enjeu important afin de faciliter l'accès à des emplois décents. Le système éducatif au sens large présente de nombreux dysfonctionnements avec comme conséquence l'arrivée chaque année sur le marché du travail de nombreux jeunes n'ayant pas été à l'école, l'ayant quitté sans diplômes ou encore ayant un/des diplômes ne correspondant pas aux attentes des employeurs potentiels. Il est également victime de la crise que traverse le Mali depuis 2012 qui provoque d'importants déplacements de populations et subit en outre des attaques directes et indirectes de la part de groupes armés. Cette action va favoriser l'amélioration du système éducatif (enseignement fondamental et formation professionnelle) et de l'employabilité des jeunes. Une attention particulière sera apportée à **la scolarisation/formation des filles**, à la formation de qualité des jeunes, à la création d'emplois décents, en particulier pour les femmes et les jeunes.

¹ Montants indicatifs répartis sur plusieurs années par Etat Membre et Institutions participant à la TEI Jeunesse

L'objectif général de l'action est de contribuer à **assurer le droit des citoyens à une éducation et une formation de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel**. Il se décline en deux objectifs spécifiques:

- Objectif spécifique 1: Développer l'offre de formation en lien avec les besoins de l'économie et les potentialités locales, afin de contribuer à l'auto-entrepreneuriat, l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 15 à 35 ans et de répondre aux besoins du secteur privé.
- Objectif spécifique 2: Assurer durablement l'acquisition des compétences attendues de l'enseignement fondamental pour tous les élèves des communes d'intervention.

L'action entend répondre aux besoins des jeunes de 6 à 35 ans en matière d'acquisition de compétences nécessaires à leur insertion socioprofessionnelle à travers leur éducation et leur formation professionnelle. Les activités visant à améliorer la formation professionnelle et l'insertion des jeunes, incluent la cartographie des structures de formation, l'identification des formations à forte employabilité, le développement de modules de formation et d'outils adaptés, la formation des formateurs, le soutien à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat. Les activités pour l'accès à l'éducation de qualité comprennent, notamment l'analyse et la planification participative, la construction d'infrastructures scolaires, l'appui à l'alimentation scolaire, la formation des enseignants, la fourniture de matériel pédagogique et la tenue de cadres de concertation inclusifs pour le suivi et la redevabilité. Un appui à la coordination des partenaires techniques fait également partie des activités.

La zone d'intervention est focalisée sur les régions de Kayes, Kita, Nioro, Koulikoro, Nara, Dioila, Sikasso, Bougouni, Koutiala et le district de Bamako, permettant de concentrer les moyens pour renforcer l'efficacité et l'impact de l'action. Toutefois, le focus géographique pourra évoluer en fonction du contexte et des besoins.

Définie dans le cadre du Programme Indicatif Pluriannuel PIP Mali 2020-2027, l'action sera menée en complémentarité et synergie avec les actions du plan d'actions annuel 2023, dont le projet "Grande Muraille Verte au Mali: gestion des ressources naturelles et énergies renouvelables" visant à générer des emplois dans la région de Kayes. En outre, des ponts seront possibles avec l'action "Résilience Economique: renforcement du secteur privé et autonomisation des femmes et des filles", notamment au niveau de l'appui au secteur privé et la formation des femmes. Par ailleurs, compte tenu du fait de la décentralisation du secteur de l'Education, une approche territoriale sera privilégiée.

L'action s'inscrit dans la droite ligne du Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) et des politiques sectorielles telles le Programme décennal de Développement de l'Education et de la Formation Professionnelle (PRODEC II), le Programme décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi (PRODEFPE), la Politique Nationale de la Formation Professionnelle, politique nationale de l'emploi.

L'action découle de la programmation conjointe européenne au Mali 2020-2024², en particulier de son objectif opérationnel n°3 « Le développement du capital humain » et du Programme Indicatif Pluriannuel Mali 2021-2027. Elle s'aligne sur « l'Initiative Equipe Europe » (TEI) Jeunesse et le nouveau Consensus européen pour le Développement³ et contribuera aux efforts du Mali et de l'UE pour l'atteinte des ODD 4 Education de qualité et 8 Travail décent et croissance économique principalement.

Enfin, l'action contribuera au plan d'action de l'UE sur l'Égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 (GAP III)⁴, en particulier à son domaine thématique d'engagement « Promouvoir les droits économiques et sociaux et l'autonomisation des filles et des femmes » et l'objectif thématique spécifique « Réduction des disparités de genre en ce qui concerne l'inscription, la progression et la poursuite des études des femmes, des hommes, des

² La Programmation conjointe de l'Union européenne, et de ses États membres, de la Suisse et de la Norvège au Mali pour la période 2020-2024 a été signée le 2 juillet 2020 par les ambassadeurs des états membres au Mali, dont l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suède, la République Tchèque.

³ [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:42017Y0630\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:42017Y0630(01))

⁴ https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2021-01/join-2020-17-final_en.pdf

filles et des garçons, à tous les niveaux d'éducation et d'apprentissage et tout au long de la vie », ainsi qu'au Plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieur 2022-2027⁵.

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Depuis 2012, le Mali fait face à une crise multidimensionnelle qui a culminé avec deux coups d'état militaires en 2020 et 2021. L'insécurité augmente et affecte l'ensemble du territoire – à des échelles différentes - avec un risque de débordement aux pays frontaliers⁶. Après une crise profonde avec la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), un accord a été trouvé sur un calendrier électoral qui laissait entrevoir un possible retour à l'ordre constitutionnel après 24 mois. La date de l'élection présidentielle prévue en février 2024 est désormais reportée ayant pour effet de retarder la fin de la transition.

Face à cette instabilité limitant l'accès aux régions du nord et du centre du pays, la coopération de l'UE au Mali se concentre de plus en plus dans les régions du sud, dans la logique de l'« Arc de stabilité ».

La croissance économique est en dessous du niveau nécessaire pour compenser la croissance démographique et les populations s'appauvrissent. Pour 2023, il est prévu une croissance économique de 4 % à 5,3 % selon les sources (FMI et Banque Mondiale). Les retombées de cette croissance sont très inégales selon les régions⁷.

La transposition dans le cadre légal national des principaux instruments juridiques de protection des droits humains et des droits des femmes, tous ratifiés par le Mali, y compris la Convention relative aux droits des personnes handicapées⁸ et leur application sont largement inexistantes à cause des pesanteurs socio-religieuses-culturelles, du manque de volonté politique, et également en raison des capacités limitées de l'administration et de la justice⁹.

Le Mali est classé, selon les dernières données disponibles de 2019 au 158^e rang sur 162 dans l'Indice d'inégalité de genre des Nations Unies¹⁰. Malgré la volatilité du contexte national et régional, les domaines prioritaires identifiés dans le PIP-Mali 2021-2027 dont, répondre aux besoins humains de base, restent pertinents. En effet, l'Education demeure un besoin de base loin d'être entièrement satisfait malgré l'attention qui lui est accordée par l'Etat, qui lui affecte chaque année d'importants financements¹¹ et qui en a fait l'un des secteurs prioritaires de sa politique de décentralisation. En effet, même si le nombre d'enfants inscrits à l'école a augmenté au cours des 20 dernières années, le Mali est encore loin de la scolarisation universelle et les problèmes d'accès affectent tous les ordres et types d'enseignements à différent niveau selon les communes et leurs réalités locales. Le dernier classement par taux de scolarisation pour l'Afrique place le Mali à la 47^{ème} place sur 54 avec un taux de 56,91 %¹². En 2021, le taux brut de scolarisation était de 75 % pour les filles et 81 % pour les garçons au premier cycle du fondamental¹³. Plus de deux millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans¹⁴ ne vont toujours pas à l'école et 54 %¹⁵ des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont analphabètes.

La qualité de l'enseignement est également considérée comme un point faible du secteur. Cela se traduit par des taux élevés d'abandon et de redoublement observés depuis des années ainsi que par les résultats insatisfaisants

⁵<https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2022-10/Joint%20Communication%20-%20Youth%20Action%20Plan%20in%20EU%20external%20action%202022%20%E2%80%93%202027.pdf>

⁶ <https://acleddata.com/10-conflicts-to-worry-about-in-2022/sahel/mid-year-update/#1662628010920-739adde7-8cb3>.

⁷ LIS, <https://www.lisdatacenter.org/newsletter/nl-2022-21-im-2/>

⁸ <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities>

⁹ Ibid.

¹⁰ CLIP Mali: <https://capacity4dev.europa.eu/library/clip-mali>

¹¹ En 2023, le budget alloué au ministère de l'éducation nationale est encore le premier poste de dépenses de la loi de finances initiale, devant celui alloué au ministère de la défense.

¹² Unesco, UIS Data Center

¹³ RAPPORT NATIONAL VOLONTAIRE 2022 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DU MALI

¹⁴ Données Unicef Mali

¹⁵ Données Banque mondiale : <https://donnees.banquemondiale.org/pays/mali?view=chart>

des évaluations des apprentissages. Parmi les enfants qui s'inscrivent à l'école (taux brut d'admission 2021-2022 : 68,10 %), une part importante ne termine pas le cycle d'étude commencé ; ainsi, en 2021-2022, seuls 36,8 % des filles et 37,3 % des garçons ont achevé le cycle d'enseignement fondamental. Les abandons sont particulièrement importants en 1^{ère} année et en 6^{ème} année et, entre la 6^{ème} et la 7^{ème} année (passage du primaire au collège). Ils s'accompagnent d'un niveau élevé de redoublements tout au long du cycle primaire et du collège¹⁶ et de résultats insuffisants à l'issue du cycle d'enseignement fondamental avec 47,86% de réussite à l'examen 2022 du diplôme d'études fondamentales. Les élèves des écoles coraniques ne sont pas comptabilisés dans les statistiques du secteur. Une réforme en cours prévoit cependant le rattachement des écoles coraniques au système éducatif formel notamment à travers l'enseignement de matières séculières.

Selon les données du Cluster Education, le nombre d'écoles non fonctionnelles est passé de 657 en décembre 2017 à 1.762 en décembre 2022.

Ce qui précède explique en grande partie que chaque année, environ 443 000 jeunes dont 80 % de jeunes ruraux arrivent à l'âge de 19 ans avec des compétences insuffisantes et sans être passés par un dispositif les préparant à exercer un métier¹⁷. Face à cet enjeu et malgré l'élévation du développement du capital humain au rang de priorité nationale (axe stratégique n°5 du CREDD 2019-2023), force est de constater que l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de l'offre de formation technique et professionnelle, à savoir le secteur privé au sens large (centres de formation privés, entreprises privées, organisations professionnelles etc.), les collectivités territoriales (CT) et les services techniques déconcentrés de l'État, peinent à faire face aux défis. Malgré tout, les régions disposent de schémas directeurs régionaux de la formation professionnelle pour l'emploi, plus ou moins à jour, qui font état de nombreux besoins de formation en fonction de l'économie locale et de ses potentialités de développement. L'action permettra de répondre à ces différents besoins prioritaires au niveau des régions ciblées et viendra accroître l'employabilité des jeunes tout en veillant à être en adéquation avec les demandes du marché local. Une attention particulière sera donnée aux secteurs prioritaires de chaque région pour lesquels l'UE investit déjà dans le cadre de la stratégie Global Gateway.

D'autre part, malgré l'existence de documents programmatiques de référence (plan triennal du PRODEFPE 2015-2017 et le PRODEC II 2019-2028) et un important cadre législatif et réglementaire, les défis liés à la structuration et à une meilleure performance du sous-secteur de la formation professionnelle sont insuffisamment traités. Enfin, le financement alloué dans le cadre du PRODEC II à la formation professionnelle représente moins de 2% des dépenses estimées du programme ce qui est dérisoire par rapport aux enjeux et besoins. Pour pallier à ce déficit, l'action permettra la mise en place d'activités pour améliorer la gouvernance et garantir une meilleure gestion du sous-secteur de l'emploi et la formation professionnelle.

L'action s'inscrit dans la droite ligne des cadres et politiques nationaux et sectoriels. Elle contribuera au CREDD 2019-2023 en s'alignant sur l'axe n°5 « Développement du capital humain » et son objectif global 5.2 « Assurer à tous une instruction et une formation professionnelle de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel », ainsi que sur l'axe n°1 « Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance » et son objectif global 1.3 « Renforcer la décentralisation ». Elle soutiendra la vision et les priorités du PRODEC II, du PRODEFPE et de la Politique Nationale de la Formation Professionnelle dans ses composantes n°1 « développement des ressources humaines », n°2 « la mise en relation de l'offre avec les besoins du marché (...) » et n°4 « la décentralisation et la déconcentration ». Elle contribuera également à plusieurs dispositifs de la politique de l'emploi proposant des mesures pour développer l'auto-emploi, favoriser la création et le développement de micros et petites entreprises, et des mesures d'intermédiation pour améliorer le fonctionnement du marché du travail et encourager l'adéquation de l'offre de formation à la demande de travail.

L'action contribue en particulier à l'ODD 8 pour le travail décent et la croissance économique qui vise à « promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès

¹⁶ Rapport de suivi des indicateurs du système éducatif de 2017-2018 à 2021-2022, Ministère de l'Education Nationale, mai 2022

¹⁷ Analyse du secteur de l'éducation, UNESCO/Pôle de Dakar, 2017.

aux services financiers »; et à l'ODD 4 pour l'éducation de qualité qui vise à « faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile » et « augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat ».

Des synergies seront recherchées avec l'action « Résilience Economique : renforcement du secteur privé et autonomisation des femmes et des filles », notamment au niveau de l'appui au secteur privé et la formation des femmes.

2.2 Analyse des problèmes

Les raisons des mauvaises performances du secteur sont à chercher tant du côté de l'offre, que du côté de la demande et de la gestion du système. L'analyse sectorielle menée en 2017¹⁸ fait ressortir un désintérêt des parents et des enfants, en particulier en milieu rural, en raison i) de la faible valeur ajoutée perçue du modèle d'école proposé/disponible, ii) des difficultés d'accès et du manque de continuité entre les cycles en particulier entre le Fondamental 1 et le Fondamental 2, iii) des conditions et du contenu d'apprentissage, vi) des coûts directs et des coûts d'opportunité. Du côté de l'offre, elle fait ressortir un manque d'enseignants qualifiés, d'infrastructures, de mobilier, de manuels scolaires, de matériels didactiques et de cantines scolaires. Ce sont autant d'éléments qui jouent sur l'accès et la qualité, et influencent négativement l'efficacité interne et externe du système éducatif. Le Mali a fait le choix de la décentralisation pour la gestion du secteur de l'éducation depuis 1995. Malgré des avancées dans le transfert des compétences et des ressources du niveau central vers le niveau communautaire, ces dernières ne sont pas réellement en charge du pilotage et de la gestion qui restent assurés par les services centraux et déconcentrés des ministères en charge de l'éducation. Les partenaires techniques et financiers confortent cet état de fait en mettant en œuvre leurs appuis à travers ces services centraux et déconcentrés plutôt qu'à travers les collectivités territoriales. Il en découle une prise en compte insuffisante des réalités locales et une implication limitée des acteurs locaux. Derrière les taux de scolarisation peu satisfaisants, il existe des disparités régionales/locales liées au genre, au milieu de résidence et au niveau de vie. Ainsi, selon l'analyse du secteur de l'éducation réalisée en 2017, les filles, les populations rurales, les 20 % des personnes les plus pauvres et les habitants de certaines régions comme Mopti et Ségou sont ceux qui accèdent le moins à l'éducation. Les disparités se cumulent et il est estimé que les chances d'accès au 1er cycle du fondamental varient de 33,6 % pour une fille rurale de la région de Mopti à 99,2 % pour un garçon urbain de la région de Gao. Le facteur le plus communément admis de la faible scolarisation des filles est la perception différenciée de l'éducation des filles et des garçons : l'éducation des garçons est perçue comme un investissement bénéfique pour la famille, contrairement à l'éducation des filles¹⁹. En ce qui concerne les personnes vivant avec un handicap, un des principaux problèmes est l'accessibilité à l'éducation inclusive²⁰. Il convient donc d'apporter des réponses locales en appuyant une gestion décentralisée effective de l'éducation.

Depuis 2012, l'insécurité au Nord et au Centre du pays est un élément supplémentaire qui limite les performances du secteur, entraînant des déplacements de populations et la fermeture d'un nombre de plus en plus important d'écoles. Les analyses du Cluster éducation précisent que 1.582 écoles (sur 9 073 écoles dans les 8 régions suivies) sont non fonctionnelles du fait de l'insécurité ce qui affecte un nombre estimé de 474.600 enfants et 9.492 enseignants. Les longues grèves d'enseignants en 2019 et 2020 ainsi que la crise du COVID-19 ont également eu des impacts négatifs sur la scolarisation et les apprentissages.

Dans ce contexte, où les jeunes quittent très tôt le système scolaire, la formation professionnelle demeure une voie possible dans la continuité du système d'éducation leur permettant d'acquérir des compétences en vue de disposer d'un emploi et de contribuer *in fine* à l'économie du pays. Néanmoins, le sous-secteur de la formation et de l'emploi est confronté à différents défis : (i) l'inadéquation entre l'offre de formation, les emplois disponibles sur le marché ainsi que les besoins économiques réels; (ii) la qualité limitée des formations

¹⁸ Analyse du secteur de l'éducation, UNESCO/Pôle de Dakar, 2017.

¹⁹ UNICEF, 2021: <https://www.unicef.org/wca/media/8326/file/Analyse%20rapide%20de%20genre%20au%20Mali.pdf>

²⁰ Ministère de la Santé et du Développement Sociale et UNICEF, 2021 : http://www.odhd-mali.org/uploads/RT_2021_Etude_de_base_sur_les_personnes_vivant_avec_un_handicap_au_Mali.pdf

dispensées ; (iii) la mauvaise perception de la formation professionnelle par la société ; (iv) le coût des formations souvent élevé ; (vi) les investissements faibles de la partie nationale pour ce sous-secteur ; (vii) la participation insuffisante du secteur privé dans gestion et la conception de la formation professionnelle pour répondre aux besoins des entreprises ; (viii) une gestion et une faible coordination de la formation dispersées entre plusieurs acteurs, la situation sécuritaire qui renforce les difficultés à trouver des activités économiques pour les jeunes surtout dans le Nord et le Centre.

D'autres éléments viennent aggraver cette situation : une croissance démographique élevée²¹, la structure de l'économie du pays et la difficulté de cette dernière à générer plus d'emplois dans les secteurs porteurs, le manque d'initiatives favorisant l'insertion professionnelle pour garantir la transition entre formation et emploi ou encore la prévalence du travail informel qui constitue de fait, l'économie majoritaire du Mali.

Par rapport aux personnes vivant avec un handicap, l'éducation est l'un des moyens les plus efficaces qui soient pour rompre le cycle de discrimination et de pauvreté auquel les enfants vivant avec un handicap et leurs familles sont souvent confrontés²². Des progrès ont été réalisés, à savoir : (i) la prise en compte de la dimension Handicap dans le document du CREDD 2019-2023 et dans le PRODEC 2, (ii) l'adoption de la loi n°2018-027 du 12 juin 2018 relative aux droits des personnes vivant avec un handicap et le décret n°2021-0662/PTRN du 23 septembre 2021 fixant les modalités d'application de la loi suscitée. Mais, en dépit des avancées observées, des efforts restent à fournir²³ et la pratique d'éducation inclusive n'est pas encore ancrée dans les approches pédagogiques au niveau national²⁴.

Les parties prenantes clés sont:

Les écoles et les structures de formation, les services déconcentrés de l'éducation et de l'emploi pour les jeunes, les acteurs et différents réseaux du secteur privé, les entrepreneurs, les organisations de micro-crédits et de financements, les cabinets de coaching..

Les élèves/apprenants (avec un accent particulier sur les filles/jeunes femmes et les garçons/jeunes hommes vivant avec un handicap), les familles des jeunes et des enfants d'âge scolaire, les organisations de la société civile (dont associations et coopératives) y compris les organisations de femmes, les organisations de personnes vivant avec un handicap et les organisations qui défendent le droit à l'éducation inclusive et à l'éducation pour tous et toutes.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général de cette action est de **contribuer à assurer le droit des citoyens à une éducation et formation de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel.**

Les **objectifs spécifiques** de cette action sont:

1. Développer l'offre de formation en lien avec les besoins de l'économie et les potentialités locales, afin de contribuer à l'auto-entreprenariat, l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 15 à 35 ans et de répondre au besoin du secteur privé.
2. Assurer durablement l'acquisition des compétences attendues de l'enseignement fondamental pour tous les élèves des communes d'intervention.

Les produits à fournir dans la cadre de cette action contribuant aux objectifs spécifiques correspondants sont les suivants:

²¹ Source : données de la Banque mondiale au Mali, 2018

²² Ibid.

²³ https://mali.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/rapport_national_volontaire_2022.pdf

²⁴ <https://www.globalpartnership.org/fr/node/document/download?file=document/file/2020-8-Mali-ESP-Analysis.pdf>

1.1 Contribuant à l'objectif spécifique 1: Les formations proposées dans les structures ciblées sont améliorées et en adéquation avec le marché du travail et les secteurs porteurs et avec un approche inclusive et équitable.

1.2 Contribuant à l'objectif spécifique 1: Les jeunes (avec un accent particulier sur les femmes et les personnes vivant avec un handicap) disposent des compétences requises aux possibilités d'emplois et une insertion socioprofessionnelle leur est assurée.

1.3 Contribuant à l'objectif spécifique 1: Les capacités des parties prenantes sont améliorées de façon durable et impactent positivement le système éducatif et le sous-secteur de l'emploi et la formation professionnelle.

2.1 Contribuant à l'objectif spécifique 2: Tous les enfants de 6 à 15 ans (y compris les enfants vivant avec un handicap et les enfants issus de milieux défavorisés) sont scolarisés dans les communes d'intervention.

2.2 Contribuant à l'objectif spécifique 2: Les parties prenantes au niveau communautaire permettent des apprentissages de qualité avec l'approche inclusive et équitable aux élèves du fondamental.

2.3 Contribuant à l'objectif spécifique 2: La contribution des actions des PTF du secteur de l'éducation au PRODEC II est améliorée.

3.2 Activités indicatives

Les activités liées aux produits 1.1 et 1.2:

Les activités visent à améliorer les formations professionnelles et l'insertion des jeunes. Elles comprennent notamment l'identification et la cartographie des structures de formation, l'identification des formations à forte employabilité, le développement de modules de formation et d'outils adaptés pour les formations pertinentes, la formation des formateurs pour des cours dynamiques et innovants, le soutien à l'insertion professionnelle, le soutien à l'entrepreneuriat, l'appui au dialogue entre le secteur privé et les acteurs de la formation ainsi que le transfert de compétences et de connaissances entre les entreprises et les structures de formation.

Les activités du produit 1.3:

Les activités incluent notamment l'actualisation des compétences des acteurs de la formation professionnelle y compris la société civile, au travers de formations et la mise à disposition d'outils, la production de statistiques et la tenue de cadres de concertation inclusifs pour le suivi et la redevabilité.

Les activités liées aux produits 2.1 et 2.2:

Les activités se concentrent sur l'accès à l'éducation de qualité pour tous les enfants des communes appuées. Cela comprend l'identification inclusive et participative des obstacles ainsi que la planification inclusive et participative de réponses adaptées dont pourront notamment faire partie, de façon différenciée selon les besoins, la construction d'infrastructures scolaires inclusives, l'appui à l'alimentation scolaire, la sensibilisation des communautés, le soutien aux familles en situation de vulnérabilité, la formation des enseignants, le soutien scolaire et les cours de rattrapage, la fourniture de manuels scolaires et kits pédagogiques, le renforcement des capacités de la société civile, la production de statistiques scolaires, la tenue de cadres de concertation inclusifs pour le suivi et la redevabilité.

Les activités liées au produit 2.3:

Les activités portent sur la production et la facilitation de l'accès à des informations fiables sur les appuis des partenaires techniques et financiers, la production de connaissances sectorielles, la participation technique des PTF aux différents cadres de coordination et aux processus de planification et revue et la facilitation du dialogue politique en faveur d'une éducation inclusive et équitable.

La contribution de l'UE à la TEI Education sera complétée des contributions de des États membres et/ou des institutions financières européennes dans le cadre de l'approche Equipe Europe. La viabilité de la TEI dépend de la confirmation formelle de la contribution significative de chaque membre respectif dans les meilleurs délais.

Si « l'Initiative Équipe Europe » et/ou ses contributions ne se concrétisent pas, l'action de l'UE peut se poursuivre en dehors du cadre de la TEI.

Enfin, ces activités pourront être utilement complétées par des projets Erasmus+ de renforcement des capacités dans le domaine de la formation et de l'enseignement professionnels qui permettent d'échanger expériences et bonnes pratiques avec des partenaires européens actifs dans ce domaine.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Résultats de l'examen préalable de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

L'examen préalable de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) a classé l'action en tant que catégorie B (ne nécessitant pas d'EIE, mais pour laquelle les aspects environnementaux seront pris en considération au cours de la conception).

Résultats de l'examen préalable de l'évaluation des risques climatiques (ERC) (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

Il ressort de l'examen préalable de l'évaluation des risques climatiques (ERC) que cette action est à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire).

Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD sur l'égalité entre les hommes et les femmes de l'OCDE mentionnés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique que l'égalité entre genre est un objectif significatif de l'action. Dans ce sens, l'action contribuera au domaine thématique d'engagement du GAP III "Promouvoir les droits économiques et sociaux et l'autonomisation des filles et des femmes" et à son Objectif thématique spécifique « Réduction des disparités de genre en ce qui concerne l'inscription, la progression et la poursuite des études des femmes, des hommes, des filles et des garçons, à tous les niveaux d'éducation et d'apprentissage et tout au long de la vie ». Cela se traduira par une action qui mettra l'accent sur le droit à l'éducation des filles et maintiendra l'approche de l'éducation inclusive et équitable. Un ciblage différencié par sexe dans la logique d'intervention sera de rigueur.

Droits de l'homme

L'approche basée sur les droits humains est applicable à l'Action. Celle-ci se retrouve notamment dans l'accès équitable et inclusif à l'éducation, à la formation et à l'emploi.

Dans le but d'accomplir l'approche basée sur les droits humains, un processus de consultation des personnes concernées, des détenteurs des droits et des organisations de la société civile concernant leurs besoins et leurs aspirations sera envisagé. Les résultats de ces consultations serviront de base à la réalisation et à l'orientation de l'action. Par la suite, ces processus seront poursuivis afin d'encourager la participation dans la mise en œuvre des activités, la transparence et la redevabilité.

Par ailleurs, en ligne avec cette approche, l'action sera orientée à renforcer les capacités des titulaires d'obligations de respecter, protéger et faire valoir ces droits ainsi qu'à renforcer la capacité des détenteurs de droits à revendiquer leurs droits.

L'action suivra les principes « ne laisser personne de côté ("Leave no one behind") » en contribuant à mettre fin aux discriminations et à l'exclusion, et « ne pas nuire » (éviter d'exposer les gens à des risques supplémentaires par l'action). L'action mettra en place un système pour recevoir et faciliter la résolution des préoccupations et des griefs des parties prenantes concernant sa performance sociale.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD sur l'invalidité/le handicap de l'OCDE mentionnés à la section 1.1, cette action peut porter la mention D1. L'approche de l'éducation inclusive sera promue et un accent particulier sera mis sur le droit à l'éducation des personnes vivant avec un handicap. L'action est donc alignée avec la Loi relative

aux droits des personnes vivant avec un handicap adoptée en 2018 par le Mali et avec les recommandations de « L'Étude de base sur les personnes vivant avec un handicap au Mali, avec un focus sur les enfants de 0-17 ans (2021) ». Dans ce sens, l'action comprendra des activités liées à la collecte de données sur les besoins des personnes vivant avec un handicap et contribuera à l'intégration de l'inclusion et des besoins spécifiques dans les activités, à la mise en place d'infrastructures et de matériels appropriés ainsi qu'à la prise en compte des personnes vivant avec des handicaps physiques, intellectuels, sensoriels et mentaux.

Réduction des inégalités Le Mali a le score de Gini le plus faible de la région, qui s'explique par la (relativement) bonne tenue des indicateurs macroéconomiques, la structure de l'économie et la prévalence du secteur informel. Les inégalités de revenus résultent de l'inégalité d'accès au travail sachant que l'emploi relève à 8,3 % du marché formel et à 97,3 % du secteur informel (secteur primaire et agricole). Les transferts des migrants contribuent à réduire la pauvreté de 5 à 11 %, ainsi que l'indice de Gini d'environ 5 % où les quintiles les plus pauvres semblent en être les plus dépendants.

Au niveau statistique, les quintiles les plus pauvres contiennent plus de femmes, plus de jeunes, avec en moyenne moins d'années d'éducation, et les ménages avec plus d'enfants.

Cette action vise la réduction des inégalités en i) offrant aux enfants et aux jeunes un accès équitable aux opportunités d'éducation et de formation en levant notamment les barrières liées au genre, au milieu de résidence, à la situation de handicap et aux revenus et ii) en permettant à moyen et long terme à tous les jeunes sans distinction de genre, milieu de résidence ou niveau de revenu de disposer des compétences pour prétendre à de meilleurs emplois.

Démocratie

En se penchant sur les questions de gouvernance locale de l'éducation et de la formation professionnelle de manière participative, inclusive et transparente en promouvant le dialogue entre toutes parties prenantes, l'action permettra de contribuer au renforcement de sociétés démocratiques.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

L'éducation « classique » fait l'objet d'un rejet de la part de certaines communautés et d'attaques de la part de groupes armés. L'action en tiendra compte en adoptant une approche qui permet aux communautés de participer, de dépasser les barrières socio-culturelles et de se sentir concernées. Cette approche permet d'adapter l'offre éducative de façon à ce que les communautés l'acceptent. Elle permet aussi la réouverture des écoles ou l'acceptation d'une alternative éducative par les groupes armés hostiles à l'éducation « classique ».

D'autre part, les programmes éducatifs nationaux intègrent des modules sur le vivre ensemble qui seront enseignés dans les écoles.

Réduction des risques de catastrophes, prévention dans la lutte contre le changement climatique

Un certain nombre d'éléments de l'action pourraient contribuer directement ou indirectement à la prévention pour la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique. Par exemple, l'amélioration des conditions d'éducation permettrait de mieux sensibiliser les enfants, les jeunes, les parents et les communautés aux effets du changement climatique et à la détérioration de l'environnement, ainsi qu'aux avantages de pratiques adaptées et d'actions de conservation. L'accès à l'énergie et à l'eau respectueux du climat pourra être également intégré, le cas échéant, dans l'action proposée, contribuant directement à l'amélioration de l'adaptation du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle.

Autres considérations, le cas échéant

L'engagement de l'UE et de ses Etats-Membres envers la société civile au Mali est précisé dans une feuille de route couvrant la période 2021-2024. La mise en œuvre de l'action en tiendra compte et contribuera à l'atteinte des objectifs de la feuille de route en veillant à ce que l'environnement soit propice à la participation de la société civile, à travers l'inclusivité de la gouvernance sectorielle et en renforçant les capacités des organisations du secteur.

3.4 Risques et enseignements tirés

Catégorie	Risques	Probabilité (élevée/ moyenne/ faible)	Impact (élevé/ moyen/ faible)	Mesures d'atténuation
Sécuritaire	Une augmentation de l'insécurité dans les zones d'intervention qui contraint les écoles/centres à fermer et affecte la présence des enseignants/formateurs.	Élevée	Élevé	L'approche locale permettra une réponse adaptée à chaque contexte/commune et inclura des activités d'éducation en urgence si nécessaire (pour la composante éducation). L'action inclura un budget pour faire face aux crises (pour l'action éducation).
Politique	Le processus de décentralisation transférant formellement la tutelle des services déconcentrés de l'éducation aux collectivités territoriales est bloqué. Instabilité politique : en pleine transition, le risque d'instabilité politique au vu de la tenue d'élections pour un retour à l'ordre démocratique, au chronogramme encore incertain, reste élevé.	Élevée Élevée	Faible Faible	Le processus de décentralisation est suivi par les Partenaires Techniques (PTF) et Financiers et est abordé avec les autorités notamment lors des revues sectorielles. Un suivi de ce dossier continuera à être effectué et sera renforcé par l'assistance technique en appui à la coordination des PTF. L'atténuation de ce risque s'effectuera dans un contexte de développement local avec une majorité d'acteurs non-politiques. Le calendrier des activités sera ajusté en fonction des échéances électorales et la période de mise en œuvre intègre le risque de décalage du calendrier.
Socio-culturel	Des résistances émergent de la part des acteurs de mise en œuvre. Les femmes sont empêchées de participer notamment en raison des coutumes, des normes sexistes préjudiciables, du cadre juridique et de mécanismes de protection inadéquats, le faible accès à l'éducation et à	Élevée	Faible	La mise en œuvre de l'action au niveau local veillera à responsabiliser les différents acteurs, en particulier les collectivités territoriales et les services déconcentrés selon leurs rôles. Les collectivités territoriales assureront le pilotage et les services déconcentrés leur apporteront un appui au niveau technique. Les capacités des acteurs seront renforcées en fonction des besoins. Des efforts de communication et de coordination devront être faits. Les groupes et réseaux de femmes et de personnes vivant avec un handicap feront partie des groupes consultés, ce qui renforcera la participation des femmes à la prise de décision, à la planification et à l'accès aux opportunités économiques et de formation.

	<p>la propriété foncière. Le même risque est lié aux personnes vivant avec un handicap.</p> <p>Engagement limité en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, de l'approche fondée sur les droits humains et des personnes vivant avec un handicap de la part des institutions ciblées et des acteurs non étatiques.</p>			<p>Le projet fournira des moyens suffisants pour travailler avec les parties prenantes sur l'importance de l'intégration de l'égalité des sexes, de l'approche fondée sur les droits humains et des droits des personnes vivant avec un handicap.</p>
--	---	--	--	---

Enseignements tirés:

La mise en œuvre des appuis au secteur de l'éducation dans le cadre du 11^{ème} FED (PROF et PAIS) ainsi que le suivi sectoriel effectué depuis quelques années soulignent la nécessité d'intervenir au niveau local pour avoir des changements dans les écoles. Les actions menées au niveau central ou à travers les services déconcentrés de l'éducation ne sont pas toujours adaptées à toutes les réalités locales et peinent à produire des changements. Il est nécessaire d'apporter une réponse différenciée qui associe les différentes parties prenantes, détenteurs des droits et d'obligations, et ne se limite pas à l'école. Les parties prenantes au niveau communal doivent être impliquées et s'engager pour l'atteinte des résultats. La gouvernance en termes de gestion des enseignants, des ressources nationales et de mobilisation des ressources locales, doit s'opérer dans un cadre de concertation efficace et inclusif à toutes les étapes de mise en œuvre et permettre la redevabilité du secteur.

S'agissant des appuis au sous-secteur de la formation professionnelle et de l'emploi ainsi qu'au suivi sectoriel, il convient de souligner la nécessité de concentrer davantage d'activités au niveau de l'insertion socio-professionnelle des jeunes (avec un accent sur les jeunes filles et les jeunes vivant avec un handicap). Le secteur privé formel n'est pas en capacité de recruter la totalité des jeunes formés et/ou en recherche d'emplois. L'accompagnement à la création d'entreprises (auto-emploi) doit inclure un suivi rigoureux et de proximité afin de garantir la pérennité des emplois créés. En complément, il est nécessaire d'investir autour d'actions ciblant la création / l'esprit entrepreneurial dans les structures appropriées permettant aux jeunes de mieux appréhender les défis et enjeux liés à l'entrepreneuriat.

3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est:

Pour limiter le nombre de jeunes qui se retrouvent sur le marché du travail chaque année sans formation/diplômes, il faut agir au début de la chaîne du système éducatif c'est-à-dire au niveau de l'enseignement fondamental pour leur permettre d'acquérir les compétences de base et d'être mieux orientés par la suite. L'action cherchera à améliorer l'accès, la qualité, la gestion et l'équité de l'enseignement fondamental en agissant de façon multidimensionnelle au niveau local ainsi que sur des éléments pouvant améliorer la coordination et le pilotage sectoriels. S'agissant de la formation professionnelle, l'action cherchera également à accroître l'offre d'emplois en faveur des jeunes (avec un accent sur les jeunes filles et les jeunes vivant avec un handicap) en lien avec les secteurs porteurs et les besoins des employeurs. Elle soutiendra l'amélioration de la qualité et de l'accès en matière de formations professionnelles dans les régions du Sud et de la Capitale. À noter qu'une attention particulière sera portée aux jeunes femmes ainsi qu'aux migrants de retour.

Si les obstacles à l'accès et à une offre éducative de qualité, inclusive et équitable sont identifiés de façon inclusive et participative, si les réponses proposées correspondent aux besoins et contextes locaux, si les cadres de concertation stimulent la participation des parties prenantes, détenteurs des droits et d'obligations, et permettent un suivi transparent et la redevabilité de tous, alors, la gouvernance, l'accès et la qualité de l'éducation inclusive et équitable seront améliorés.

Si la gouvernance, l'accès et la qualité de l'éducation inclusive et équitable s'améliorent, alors, il y aura plus d'enfants et de jeunes (en particulier des filles et des jeunes vivant avec un handicap) qui sortiront du système éducatif avec le niveau de compétences correspondant aux enseignements reçus.

Si le nombre d'enfants et de jeunes (en particulier des filles et des jeunes vivant avec un handicap) avec un bon niveau de compétences augmente, alors, ceux qui poursuivront leurs études seront plus performants et mieux orientés et ceux qui chercheront du travail seront plus attractifs aux yeux des employeurs.

3.6 Matrice du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, de l'établissement des rapports et de l'évaluation de l'intervention.

Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être élaboré au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être indiquées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à ce document d'action, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles (jalons) intermédiaires pour les indicateurs des produits attendus et des réalisations si besoin.

- Le premier rapport d'avancement doit inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de référence/cibles).
- Les rapports d'avancement doivent fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final doit inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice du cadre logique indicatif peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les produits attendus et les indicateurs, valeurs cibles et valeurs de référence associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucune modification n'étant nécessaire à la décision de financement.

MODALITÉ DE PROJET (3 niveaux de résultats / indicateurs / source de données / hypothèses – pas d'activités)

Résultats	Chaîne des résultats (e): Principaux résultats attendus (10 au maximum)	Indicateurs (e): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact	Contribuer à assurer le droit des citoyens à une éducation et formation de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux d'emploi des jeunes par secteur / Taux d'emploi / de chômage des jeunes ventilé au moins par sexe et handicap. 2. Taux d'achèvement (TA) / taux de réussite au DEF (TR DEF) / Taux de transition fondamental secondaire ventilé au moins par sexe et handicap. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. à déterminer 2. TA F1 2021-2022 : 54% (F : 53,2%, G : 54,8%) TA F2 2021-2022 : 37,1% (F : 36,8%, G : 37,3%) TR DEF 2022 : 47,86% (F : 47,39%, G : 48,31%) TTFS 2015 : 41,6% TTFFP 2017 : 28,3% 	<ol style="list-style-type: none"> 1. à déterminer 2. TA F1 2028-2029 : 94,8% (F : 90,9%, G : ND) TA F2 2028-2029 : 62,9% (F : 58,8%, G : ND) TR DEF 2028-2029 : ND (F : ND, G : ND) TTFS 2028-2029 : 20% TTFFP 2028-2029 : 38,2% 	<ol style="list-style-type: none"> 1. à préciser 2. Statistiques des ministères en charge de l'éducation 	<i>Non applicable</i>

<p>Réalisation 1</p>	<p>1. L'offre de formation en lien avec les besoins de l'économie et les potentialités locales, afin de contribuer à l'auto-entrepreneuriat, l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 15 à 35 ans (avec un accent particulier sur les femmes et les personnes vivant avec un handicap) et de répondre au besoin du secteur privé est développée avec une approche inclusive et équitable.</p>	<p>1.1 Nombre de formateurs et d'apprenants de CFP formés ventilé par sexe</p> <p>1.2 Taux d'insertion des sortants du système y compris ceux de la formation professionnelle ventilé par sexe</p>	<p>1.1 à déterminer</p> <p>1.2 à déterminer</p>	<p>1.1 à déterminer</p> <p>1.2 à déterminer</p>	<p>1.1 à préciser</p> <p>1.2 à préciser</p>	<p>1.1 Les formateurs et les apprenants de CFP disposent des supports nécessaires à l'acquisition des compétences recherchées pour chaque module</p> <p>1.2 Le système de suivi-évaluation des apprenants sortants des centres de formations dispose d'un outils de suivi efficace qui garantit</p>
<p>Réalisation 2</p>	<p>2. L'acquisition des compétences attendues de l'enseignement fondamental pour tous les élèves (avec un accent particulier sur les femmes et les personnes vivant avec un handicap) des communes d'intervention est assurée durablement de manière à promouvoir des milieux éducatifs inclusifs, démocratiques et antidiscriminatoires.</p>	<p>2.1 Niveau en lecture et niveau en calcul ventilé (% d'élèves en 2^{ème} année, en 6^{ème} année et en 9^{ème} année qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture/écriture (LE) et en mathématiques (M), par sexe et handicap.)</p> <p>2.2 Taux de redoublement, de transition, et d'encadrement ventilés par sexe et handicap.</p>	<p>2.1 2^{ème} année LE 2017 : 22% 2^{ème} année M 2017 : 21,7% 6^{ème} année LE 2017 : ND 6^{ème} année M 2017 : ND 9^{ème} année LE 2017 : ND 9^{ème} année M 2017 : ND</p> <p>2.2 TR F1 2021-2022 : 17,3% (F: 16,3%, G: 18,1%)</p>	<p>2.1 2^{ème} année LE 2028 : 33,2% 2^{ème} année M 2028 : 44,1% 6^{ème} année LE 2028 : ND 6^{ème} année M 2028 : ND 9^{ème} année LE 2028 : ND 9^{ème} année M 2028 : ND</p> <p>2.2 TR F1 2028-2029 : 11,6% (F : ND, G: ND)</p>	<p>2.1 Rapports d'évaluation des acquisitions scolaires, enquêtes</p> <p>2.2 Statistiques des ministères en charge de l'éducation</p>	<p>2.1 Un recueil de compétences est disponible et des standards sont définis pour chaque discipline fondamentale. Les enseignants et encadreurs maîtrisent la didactique des disciplines. Les supports pédagogiques appropriés sont disponibles.</p> <p>2.2 Les compétences de base sont</p>

			TR F2 2021-2022 : 22,1% (F: 21,4%, G: 22,6%)	TR F2 2028-2029 : 17,5% (F : ND, G: ND)		installées, la présence effective du personnel enseignant qualifié est assurée
Produit 1 lié à la réalisation 1	1.1. Les formations proposées dans les structures ciblées sont améliorées et en adéquation avec le marché du travail et les secteurs porteurs et avec une approche inclusive et équitable.	<p>1.1.1 Nombre de formation en adéquation avec le marché par région</p> <p>1.1.2 Nombre de jeunes ayant bénéficiés de ces formations ventilé par sexe.</p> <p>1.1.3 Nombre de jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation ayant reçu une opportunité de formation ventilé par sexe.</p> <p>1.1.4 Nombre de protocoles de coopération entre les centres de formation professionnelle et le secteur privé (Entreprises) mis en place</p> <p>1.1.5 Pourcentage d'apprenants pris en charge à travers le Partenariat Public Privé (PPP) ventilé par sexe.</p>	<p>1.1.1 à déterminer</p> <p>1.1.2 à déterminer</p> <p>1.1.3 à déterminer</p> <p>1.1.4 à déterminer</p> <p>1.1.5 à déterminer</p>	<p>1.1.1 à déterminer</p> <p>1.1.2 à déterminer</p> <p>1.1.3 à déterminer</p> <p>1.1.4 à déterminer</p> <p>1.1.5 à déterminer</p>	<p>1.1.1 Données issues de la baseline pour chaque region ciblée</p> <p>1.1.2 Données issues de la baseline pour chaque region ciblée</p> <p>1.1.3 Données issues de la baseline pour chaque region ciblée</p> <p>1.1.4 Données issues de la baseline pour chaque region ciblée</p> <p>1.1.5 Données issues de la baseline pour chaque region ciblée</p>	<p>1.1.1 Les formations proposées sont en adéquation avec le marché local du travail et les modules sont révisés en fonction des attentes du marché. Les formateurs disposent des compétences pour chaque formation proposée.</p> <p>1.1.2, 1.1.3 Les jeunes disposent de formation de qualité qui garantissent leur employabilité /auto-emploi pérenne</p> <p>1.1.4 et 1.1.5 Les structures de formations et le secteur privé (entreprises) sont favorables à instaurer un cadre formel</p>

						d'échange et de travail régulier permettant une formation professionnelle de qualité et répondant au marché local
Produit 2 lié à la réalisation 1	1.2 Les jeunes disposent des compétences requises aux possibilités d'emplois et une insertion socioprofessionnelle leur est assurée.	1.2.1 Nombre de jeunes formés et disposant un emploi pérenne à la suite de l'accompagnement ventilé par sexe 1.2.2 Nombre de MPME créées/appuyées ventilé par sexe 1.2.3 Nombre de jeunes ayant acquis des compétences techniques, de gestion et entrepreneuriales ventilé par sexe 1.2.4 Nombre de bénéficiaires des mécanismes d'insertion (ex : stages, leasing,...) ventilé par sexe	1.2.1 à déterminer 1.2.2 à déterminer	1.2.1 à déterminer 1.2.2 à déterminer	1.2.1 Données issues de la baseline pour chaque region ciblée 1.2.2 Données issues de la baseline pour chaque region ciblée	
Produit 3 lié à la réalisation 1	1.3. Les capacités des parties prenantes sont améliorées de façon durable et impactent positivement le système éducatif et le sous-secteur de l'emploi et la formation professionnelle.	1.3.1 Nombre d'agents et personnels clés du secteurs formés	1.3.1 à déterminer	1.3.1 à déterminer	1.3.1 Données issues de la baseline pour chaque region ciblée	1.3 Tous les acteurs font preuve d'engagement et de disponibilité ; les ressources nécessaires sont disponibles
Produit 1 lié à la réalisation 2	2.1. Tous les enfants de 6 à 15 ans (y compris les enfants vivant avec un handicap et les enfants issus de milieux défavorisés) sont scolarisés dans les communes d'intervention.	2.1.1 Taux bruts d'admission (TBA) en F1 et F2 2.1.2 Taux bruts de scolarisation (TBS) en F1 et F2 2.1.3 Taux d'abandon en F1 (1 ^{ère} et 6 ^{ème} années) et F2 ventilé par sexe et handicap.	2.1.1 TBA F1 2021-2022 : 68,10% (F : 67%, G: 69,1%) TBA F2 2021-2022 : 43,7% (F: 43,3%, G: 44%) 2.1.2 TBS F1 2021-2022 : 79,6%	2.1.1 TBA F1 2028-2029 : 94,8% (F : 90,9%, G: ND) TBA F2 2028-2029 : 62,9% (F: 58,8%, G: ND) 2.1.2	Statistiques du ministère de l'éducation nationale, statistiques des communes appuyées	2.1.1 et 2.1.2 Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités d'accueil au niveau de l'enseignement fondamental sont disponibles ;

			(F : 77,4%, G : 81,8%) TBS F2 2021-2022 : 50,8% (F : 49,8%, G : 51,7%) 2.1.3 Taux d'abandon F1 1 ^{ère} année 2021-2022 : 18,5% (F : 20,8%, G : 16,4%) Taux d'abandon F1 6 ^{ème} année 2021-2022 : 14,2% (F : 13,8%, G : 14,6%) Taux d'abandon F2 : ND	TBS F1 2028-2029 : 107% (F : ND, G : ND) TBS F2 2028-2029 : 70,6% (F : ND, G : ND) 2.1.3 Taux d'abandon F1 1 ^{ère} année 2028-2029 : ND (F : ND, G : ND) Taux d'abandon F1 6 ^{ème} année 2028-2029 : ND (F : ND, G : ND) Taux d'abandon F2 : ND		Les parents comprennent l'importance de la scolarisation des enfants 2.1.3 Les compétences de base sont installées, l'offre d'un cycle complet de formation ainsi que la présence effective du personnel enseignant qualifié sont assurées.
Produit 2 lié à la réalisation 2	2.2. Toutes les communes d'intervention permettent des apprentissages de qualité avec l'approche inclusive et équitable aux élèves du fondamental.	2.2.1 Temps réel d'apprentissage (172 jours) 2.2.2 Taux d'occupation des postes d'enseignants 2.2.3 des ressources financières locales affectées par les communes à l'éducation 2.2.4 Fonctionnalité des cadres de concertation	2.2.1 : à déterminer 2.2.2 : à déterminer 2.2.3 : à déterminer 2.2.4 : à déterminer	2.2.1 : 100% 2.2.2 : 100% 2.2.3 : à déterminer 2.2.4 : 100%	Statistiques du ministère de l'éducation nationale, statistiques des communes appuyées	2.2.1 : L'espace scolaire est apaisé. Les besoins en enseignants sont satisfaits et les temps de présence des enseignants sont effectifs 2.2.2 Le personnel enseignant est bien géré. La gestion repose sur une planification rigoureuse basée sur des données

						<p>complètes et de qualité</p> <p>2.2.3 Les communes mettent en place des mécanismes pour améliorer la mobilisation des ressources locales</p> <p>2.2.4 Les parties prenantes font preuve d'engagement et de disponibilité ; les ressources nécessaires sont disponibles</p>
<p>Produit 3 lié à la réalisation 2</p>	<p>2.3 La contribution des actions des PTF du secteur de l'éducation au PRODEC II est améliorée</p>	<p>2.3.1 Niveau de participation des PTF au dialogue politique</p> <p>2.3.2 Niveau de participation des PTF aux cadres techniques</p> <p>2.3.3 Niveau d'alignement des actions des PTF sur le PRODEC II</p>	<p>2.3.1 : Faible participation des PTF au niveau politique (Ambassadeurs, chefs de mission)</p> <p>2.3.2 : Faible participation des PTF au cadre partenarial et aux commissions thématiques</p> <p>2.3.3 : ND</p>	<p>2.3.1 : Forte participation des PTF au niveau politique (Ambassadeurs, chefs de missions)</p> <p>2.3.2 : Forte participation des PTF au cadre partenarial et aux commissions thématiques</p> <p>2.3.3 : 100%</p>	<p>Rapports des revues sectorielles, compte rendus de réunions, rapports d'ateliers, rapports d'enquêtes</p>	<p>Les PTF maintiennent leurs appuis au secteur de l'éducation ; les PTF font preuve d'engagement et de disponibilité</p>

4 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 72 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire :

S/O

4.4 Modalités de mise en œuvre applicable à la modalité du projet

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE²⁵.

4.4.1 Gestion directe (subventions)

4.4.1.1 OS 1 – Produits 1.1 et 1.2

a) Objet de la subvention

OS 1 - produits 1.1 Les formations proposées dans les structures ciblées sont améliorées et en adéquation avec le marché du travail et les secteurs porteurs et avec une approche inclusive et équitable, et **1.2** Les jeunes disposent des compétences requises aux possibilités d'emplois et une insertion socioprofessionnelle leur est assurée.

b) Type de demandeurs visés

Organisations non gouvernementales et associations: L'entité sélectionnée pour la mise en œuvre des produits 1.1 et 1.2 (liés à l'OS 1) doit avoir une expérience avérée dans la mise en place de modules de formation, dans l'accompagnement des jeunes et de création de business plans. Elle devra disposer d'une bonne connaissance du marché local et d'un réseau déjà établi avec des acteurs du secteur privé et des structures de formation.

La partie de l'action relevant de l'enveloppe budgétaire réservée aux subventions peut, partiellement ou totalement et y compris lorsqu'une entité est désignée pour recevoir une subvention sans appel à propositions, être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission en utilisant les critères suivants : avoir une expérience avérée dans la mise en place de modules de formation et dans l'accompagnement des jeunes et de création de business plans, en plus de disposer d'une bonne connaissance du marché local et d'un réseau déjà établi avec des acteurs du secteur privé et des structures de formation.

²⁵ www.sanctionsmap.eu. Veuillez noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site internet, c'est la version du JO qui fait foi.

4.4.1.2 OS 2 – Produits 2.1 et 2.2

a) Objet de la subvention

OS 2 - produits 2.1 Tous les enfants de 6 à 15 ans (y compris les enfants vivant avec un handicap et les enfants issus de milieux défavorisés) sont scolarisés dans les communes d'intervention **et 2.2** Toutes les communes d'intervention permettent des apprentissages de qualité avec l'approche inclusive et équitable aux élèves du fondamental.

b) Type de demandeurs visés

Organisations non gouvernementales et associations: L'entité sélectionnée pour la mise en œuvre des produits 2.1 et 2.2 (liés à l'OS 2) doit avoir une expérience avérée dans les domaines du développement local et de l'éducation, une expertise du développement local et de l'éducation, une capacité opérationnelle et d'absorption financière forte et une valeur ajoutée en termes d'appui à la société civile et à l'inclusion.

La partie de l'action relevant de l'enveloppe budgétaire réservée aux subventions peut, partiellement ou totalement et y compris lorsqu'une entité est désignée pour recevoir une subvention sans appel à propositions, être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission en utilisant les critères suivants: expérience dans les domaines du développement local et de l'éducation, expertise du développement local et de l'éducation, capacité opérationnelle et valeur ajoutée.

4.4.2 Gestion directe (marchés publics)

La passation de marchés de services concernera le **produit 2.3** - La contribution des actions des PTF du secteur de l'éducation au PRODEC II est améliorée, de l'**OS 2** - Assurer durablement l'acquisition des compétences attendues de l'enseignement fondamental pour tous les élèves des communes d'intervention.

4.4.3 Gestion indirecte avec une entité chargée de l'exécution

Produits 1.1, 1.2, et 1.3 de l'OS 1 - Développer l'offre de formation en lien avec les besoins de l'économie et les potentialités locales, afin de contribuer à l'auto-entrepreneuriat, l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 15 à 35 ans et de répondre au besoin du secteur privé :

- **Produit 1.1** Les formations proposées dans les structures ciblées sont améliorées et en adéquation avec le marché du travail et les secteurs porteurs et avec une approche inclusive et équitable.
- **Produit 1.2** Les jeunes disposent des compétences requises aux possibilités d'emplois et une insertion socioprofessionnelle leur est assurée.
- **Produit 1.3** Les capacités des parties prenantes sont améliorées de façon durable et impactent positivement le système éducatif et le sous-secteur de l'emploi et la formation professionnelle.

Une partie de cette action liée aux produits de l'OS1 repris ci-dessus peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission sur la base des critères suivants:

- avoir une expérience avérée dans l'accompagnement et la formation professionnelle des jeunes
- des expériences significatives avec les structures de formation et à base communautaire seront primordiales
- être une agence/organisation membre de la TEI Jeunesse. Un consortium pourra être considéré si au minima un membre est issu de la TEI Jeunesse.
- La connaissance des zones ciblées et une première expérience dans ces régions sera également un critère de sélection.

La mise en œuvre par cette entité implique la formation professionnelle et l'accompagnement des jeunes vers le marché de l'emploi.

4.4.4 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

4.4.4.1 OS 1 – produits 1.1, 1.2, et 1.3

Dans le cas où un accord ne peut être trouvé avec une entité chargée de l'exécution pour la mise en œuvre des activités des produits 1.1, 1.2 et 1.3 liés à l'objectif spécifique 1- Développer l'offre de formation en lien avec les besoins de l'économie et les potentialités locales, afin de contribuer à l'auto-entrepreneuriat, l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 15 à 35 ans et de répondre au besoin du secteur privé, ou dans toute autre circonstance indépendante de la volonté de la Commission, la Commission peut recourir à la gestion directe pour la réalisation des activités correspondantes. L'option de remplacement de la modalité de mise en œuvre sera une subvention en gestion directe.

a) Objet de la subvention

Produits 1.1, 1.2 et 1.3 liés à l'OS 1 : Développer l'offre de formation en lien avec les besoins de l'économie et les potentialités locales, afin de contribuer à l'auto-entrepreneuriat, l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 15 à 35 ans et de répondre au besoin du secteur privé.

- **Produit 1.1** Les formations proposées dans les structures ciblées sont améliorées et en adéquation avec le marché du travail et les secteurs porteurs et avec une approche inclusive et équitable.
- **Produit 1.2** Les jeunes disposent des compétences requises aux possibilités d'emplois et une insertion socioprofessionnelle leur est assurée.
- **Produit 1.3** Les capacités des parties prenantes sont améliorées de façon durable et impactent positivement le système éducatif et le sous-secteur de l'emploi et la formation professionnelle.

b) Type de demandeurs visés

Organisations Non Gouvernementales, de fondations: L'entité sélectionnée pour la mise en œuvre des produits 1.1, 1.2, et 1.3 liés à l'OS 1 doit avoir une expérience avérée dans l'exécution conjointe (en consortium par exemple) dans la mise en œuvre de projet pour l'accompagnement et la formation professionnelle des jeunes. Des expériences significatives avec les structures de formation et les structures à base communautaire seront primordiales. La connaissance des zones ciblées et une première expérience dans ces régions sera également un critère de sélection.

4.5. Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI – Europe dans le monde).

4.6. Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'Union (montant en EUR) Année N+1
Modalités de mise en œuvre – voir section 4.4	

OS 1 / Produit 1.1 Les formations proposées dans les structures ciblées sont améliorées et en adéquation avec le marché du travail et les secteurs porteurs et avec une approche inclusive et équitable et Produit 1.2 Les jeunes disposent des compétences requises aux possibilités d'emplois et une insertion socioprofessionnelle leur est assurée.	3 000 000
Subventions (gestion directe) – voir section 4.4.1.1	3 000 000
OS 1 / Produit 1.1 Les formations proposées dans les structures ciblées sont améliorées et en adéquation avec le marché du travail et les secteurs porteurs et avec une approche inclusive et équitable, Produit 1.2 Les jeunes disposent des compétences requises aux possibilités d'emplois et une insertion socioprofessionnelle leur est assurée, Produit 1.3 Les capacités des parties prenantes sont améliorées de façon durable et impactent positivement le système éducatif et le sous-secteur de l'emploi et la formation professionnelle.	17 000 000
Gestion indirecte avec une entité chargée de l'exécution – voir section 4.4.3	17 000 000
OS 2 / Produit 2.1 Tous les enfants de 6 à 15 ans (y compris les enfants vivant avec un handicap et les enfants issus de milieux défavorisés) sont scolarisés dans les communes d'intervention, Produit 2.2 Toutes les communes d'intervention permettent des apprentissages de qualité avec l'approche inclusive et équitable aux élèves du fondamental.	18 500 000
Subventions (gestion directe) – voir section 4.4.1.2	18 500 000
OS 2 / Produit 2.3 La contribution des actions des PTF du secteur de l'éducation au PRODEC II est améliorée	1 500 000
Marchés publics (gestion directe) – voir section 4.4.2	1 500 000
Subventions – enveloppe totale de la section 4.4.1	21 500 000
Marchés publics – enveloppe totale de la section 4.4.2	1 500 000
Évaluation – voir section 5.2 Audit – voir section 5.3	Couvert par une autre décision (Facilité de coopération)
Totaux	40 000 000

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Un comité de pilotage (COPIL) sera établi pour l'action afin de superviser, coordonner et guider le processus de mise en œuvre de l'action. Le COPIL se réunira au moins une fois par an pour discuter des questions stratégiques et fournir des orientations et recommandations pour l'atteinte des objectifs visés. La composition et mandat du COPIL sera décidé par la Délégation de l'UE et les partenaires de mise en œuvre au moment du lancement de l'activité et de la signature des contrats.

Dans le cadre de sa prérogative d'exécution du budget et afin de préserver les intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour régir la mise en œuvre de l'action et peut signer ou s'engager dans des déclarations conjointes, dans le but de renforcer la visibilité de l'Union et de sa contribution à la présente action et d'assurer une coordination efficace.

5 MESURE DES PERFORMANCES

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire

chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport fournit un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et réalisations directes) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire).

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

Les partenaires de mise en œuvre, en collaboration avec les services techniques et les collectivités territoriales quand pertinent, sont responsables du système de suivi-évaluation. Ceci inclus la collecte de ligne de référence et la mise à jour des indicateurs de progrès auxquels ils contribuent.

De même, tous les mécanismes de suivi et d'évaluation de rapports évalueront la manière dont l'action prend en compte le principe de l'égalité des sexes, l'approche fondée sur les droits humains et les droits des personnes vivant avec un handicap, y compris l'inclusion et la diversité. L'inclusion d'informations ventilées par sexe sera assurée dans les outils de suivi utilisés en incluant des indicateurs ventilés au moins par sexe et des questions spécifiques sur le genre et l'approche fondée sur les droits humains dans les protocoles de suivi.

5.2 Évaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, des évaluations à mi-parcours et finales pourront être effectuées pour la présente action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins de résolution des problèmes et d'apprentissage.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques).

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins trois mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collabore de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation peuvent être communiqués aux partenaires et aux autres principales parties prenantes, en application des bonnes pratiques en matière de communication des évaluations. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analysent les conclusions et les recommandations des évaluations et, le cas échéant, apportent les adaptations nécessaires.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation peuvent être conclus au titre d'un contrat-cadre.

En outre, toutes les évaluations doivent déterminer dans quelle mesure l'action tient compte de l'approche fondée sur les droits humains et comment elle contribue à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à l'intégration des personnes vivant avec un handicap. Les équipes d'évaluation devront disposer d'une expertise en matière de droits humains, dimension handicap et approche genre.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027, une nouvelle approche pour la mise en commun, la programmation et le déploiement des ressources en matière de communication stratégique et de diplomatie publique sera adoptée.

Conformément au document «Communiquer et accroître la visibilité de l'UE –Orientations relatives aux actions extérieures», publié en 2022, la communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'Union, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'Union et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'Union.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces ressources seront prévues dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Annexe 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une intervention primaire (projet/programme) est un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. La détermination du niveau de l'intervention primaire permettra:

d'articuler les actions ou les contrats en fonction d'une chaîne des résultats attendus et de leur permettre ainsi d'assurer un suivi et un compte rendu efficaces des performances;
de différencier ces actions ou contrats de ceux qui ne produisent pas de résultats en matière de développement directement mesurables, définis comme des entités de soutien (c'est-à-dire des audits, des évaluations);
de disposer d'une cartographie complète et exhaustive de toutes les actions et de tous les contrats porteurs de résultats.

Les interventions primaires sont indiquées lors de la conception de chaque action par le service responsable (délégation ou unité opérationnelle du siège).

Le niveau de l'intervention primaire choisi peut être modifié (directement dans OPSYS) et la modification ne constitue pas une modification du document d'action.

Le niveau d'intervention pour la présente action est indiqué comme (cochez l'une des quatre options suivantes);

Niveau Action (appui budgétaire, financement mixte)		
<input type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente: tous les contrats pour cette action
Niveau Groupe d'actions (cas complémentaires, différentes phases d'un même programme)		
Niveau Groupe de contrats (série de devis-programmes, cas où une action comprend par exemple quatre contrats et où deux d'entre eux, un contrat d'assistance technique et une convention de contribution, visent les mêmes objectifs et se complètent)		
<input checked="" type="checkbox"/>	Groupe de contrats 1	Subvention 1 (produits 1.1 + 1.2) Subvention 2 (produits 2.1 + 2.2) Marché de services (produit 2.3) Gestion indirecte avec des agences d'exécution des Etats membres de l'UE (produits 1.1 + 1.2 + 1.3)